



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
REUNION DU MARDI 5 AVRIL 2022
◆ ◆ ◆
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt-deux, le 05 avril, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 30 mars 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président. M. Franck BERNARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss jusqu'à 20h05 (dossier 43), Mme HANNOTEAUX Maryvonne jusqu'à 20h00 (dossier 42), M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M ADIGUZEL Erkan jusqu'à 20h05 (dossier 43), M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BARILLER France, Mme BAYRAM Servane à compter de 18h25 (dossier 6), M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle à compter de 18h35 (dossier 7), M BRULARD Thierry, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stephane, M CORNE Laurent, M CRISTOBAL Florent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey à compter de 18h25 (dossier 6), M DE LANGHE Christian, M DESSAINT Didier, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M FINIX Richard, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GUILLEN Philippe jusqu'à 20h00 (dossier 42), Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M LEVERT Cédric, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MIELOT Roger, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÉDE Alain, M PATTYN Patrick, Mme PHILIPPE Martine, M PIERES Patrick, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUSSEL Cédric, M SAULNIER Robin, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane à compter de 18h35 (dossier 7), M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé

Mme COQUEREL Aude suppléante de M CHAUVIN Michel, Mme HUZÉ Laurence suppléante de M NORBLIN Raphael, M PAN Frédéric suppléant de M PERRIN Marc

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Mme Stéphanie AUGER, M Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Mme Francine MARAGLIANO, M Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à M Laurent CORNE, Mme Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Mme Servane BAYRAM, Mme Ketty REVEL a donné pouvoir à Mme Christine LEMONNE, M Timour VEYRI a donné pouvoir à M Philippe GUILLEN, M Emeric JEANNE a donné pouvoir à M Didier CRETOT, M Rachid MAMMERI a donné pouvoir à M Guy LEFRAND,

Mme Lysiane BANDELIER a donné pouvoir à M Geoffrey CARIOT, Mme Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Mme Françoise LUVINI, M Jean-Pierre PICHOS a donné pouvoir à M Sylvain BOREGGIO, Mme Séverine GUESNET a donné pouvoir à M Max CONFAIS, Mme Dominique SAUVE a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEUX, Mme Laure SALVAT a donné pouvoir à Mme Nathalie LAGOUGE, Mme Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à M Guy LEFRAND, M Noel GRIPPON a donné pouvoir à M Laurent CORNE, M Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Mme Hélène LE GOFF, M Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEUX, M Jean-Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Mme Nathalie LAGOUGE, Mme Christiane MURCIA a donné pouvoir à M Jean-Pierre PAVON, Mme Sophie BOCAGE a donné pouvoir à M Thierry LEFRANÇOIS, M Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à M Didier DESSAINT, M Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à M Jean-Pierre PAVON, Mme Patricia LEON a donné pouvoir à Mme France BARILLER, M Guillaume ROUGER a donné pouvoir à Mme Isabelle COLLIN

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Mme DURANTON Nicole, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M BARRAL Fernand, Mme CANEL Françoise, M HEBERT Dominique, M MARQUAIS Raynald.



Le Conseil communautaire :

52 - Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique - Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie - Remplacement de M. BOREGGIO en sa qualité de suppléant

☞ **PROCEDE** à la désignation de **M. Patrice CHOKOMERT** en qualité de représentant suppléant d'Evreux Portes de Normandie au sein des instances d'Eure Normandie Numérique en lieu et place de M. Sylvain BOREGGIO.

1 - Zone d'activités de la Croix Prunelle - Commune de Saint André de l'Eure - Cession d'un terrain et d'un bâtiment à la société CAMERON CARROSSERIE

☞ **CEDE** à la SARL CARROSSERIE CAMERON ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée ZM 220, sur le parc d'activités de la Croix Prunelle à Saint André de l'Eure, d'une surface d'environ 900 m² au prix de 100 000 € HT, augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

2 - Zone d'activités de la Croix Prunelle - Commune de Saint André de l'Eure - Cession d'un terrain à la société Au Fil De L'Eau - AFDL

☞ **CEDE** à SCI Au Fil de L'eau ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet consiste en la construction d'un bâtiment, une partie de la parcelle cadastrée ZM 297 sur la commune de Saint-André-de-L'Eure, d'une surface d'environ 2 000 m² au prix hors taxe de 12 €/m², soit 24 000 € HT augmenté de la TVA sur prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.

3 - Parc d'activités du Long Buisson 2 - Commune de Guichainville - Cession d'un terrain à la société NS CONCEPT

☞ **CEDE** à la SCI CAPITOLE ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée XA 164, sur le parc d'activités du Long Buisson à Guichainville, d'une surface d'environ 6 200 m² au prix de 186 000 € HT, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

4 - Parc d'activités de la Rougemare – Commune d'Evreux - Vente à la SCI GEMO des parcelles AR 239, 242 et 244

☞ **CEDE** à la SCI GEMO ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la totalité des parcelles AR 239 et 242 et une partie de la parcelle 244 sur la zone d'activité de la Rougemare à Evreux, d'une surface d'environ 150 m² hors taxe à 25 €/m², soit 3 750 € HT, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement vendue, augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

5 - ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent – Cession de terrain au Groupe COOP

☞ **CEDE (moins 1 voix contre et 8 abstentions)** au Group COOP ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle ZD 794 sur la ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent, d'une surface d'environ 9 000m² au prix de 80€HT/m² soit la somme de 720 000 € HT. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Les frais de géomètre seront à la charge de chaque acquéreur de la parcelle ZD 794 ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération

6 - ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent - Projet de Village Séniors - Cession de terrain à la société EDOUARD DENIS

☞ **CEDE (moins 8 voix contre et 2 abstentions)** à la société EDOUARD DENIS ou à toute société qui s'y substituera, à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle ZD 794 sur la ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent, d'une surface d'environ 31 000 m², au prix de 35€HT/m². Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Les frais de géomètre seront à la charge de chaque acquéreur de la parcelle ZD 794 ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.

7 - Commune d'Evreux - Acquisition de l'immeuble Banque de France sis 26 rue Victor Hugo

☞ **DECIDE d'ACQUERIR (moins 8 abstentions)** à la Banque de France l'ensemble immobilier sis 26 rue Victor Hugo à Evreux, élevé sur la parcelle XE 195, d'une contenance de 2 446m², au prix de 1,15 M€. Les frais d'acte seront à la charge d'EPN ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

8 - Aide à l'immobilier d'entreprise - ACE SOLUTIONS - Acquisition et aménagement de nouveaux locaux

☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SARL ACE SOLUTIONS ou à son représentant légal dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 81 000 € ; **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SARL ACE SOLUTIONS ou à son représentant légal dans le cadre d'une subvention d'un montant de 20 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.

9 - Aide à l'immobilier d'entreprise - P.K.B - Extension de bâtiment existant et création de nouveaux locaux

☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS PKB ou à son représentant légal dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 180 000 € ; **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS PKB ou à son représentant légal dans le cadre d'une subvention d'un montant de 50 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.

10 - Parc d'activités Long Buisson 3 - Adoption de la charte Territoire Durable

☞ **ADOpte (moins 8 abstentions)** la charte Territoire Durable dans le cadre de l'aménagement du Parc d'activités du Long Buisson 3 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite charte et assurer la promotion et le développement des engagements auprès des partenaires signataires.

11 - ZAC du Long Buisson 3 - Approbation du dossier de réalisation

☞ **APPROUVE (moins 8 abstentions)** le dossier de réalisation de la ZAC Long Buisson 3, établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme ; **APPROUVE** le projet de programme global des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone représente une surface de plancher de 145 000 m², qui pourront accueillir les usages suivants : - Activité économique (à l'exception de commerce de type B to C) et - Equipement public ; **APPROUVE** le projet de programme des équipements publics qui seront réalisés à l'intérieur de la zone, comprenant :

- Des ouvrages permettant l'accès et la desserte de la ZAC
- Des aménagements paysagers supports d'une biodiversité augmentée
- Des ouvrages de gestion hydraulique
- L'ensemble des réseaux permettant la viabilisation des lots à céder

et **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, comprenant notamment les mesures de publicité dans un journal diffusé dans le département et la tenue à la disposition du public, sur le site internet d'EPN, pendant une durée de 3 mois, du dossier de réalisation de la ZAC Long Buisson 3.

12 - ZAC Long Buisson 3 - Approbation du Programme des Equipements Publics

☞ **APPROUVE (moins 8 abstentions)** le Programme des Equipements publics de la ZAC du Long Buisson 3 établi conformément aux dispositions de l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme et **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions permettant la bonne exécution de la présente délibération : affichage en mairie pendant un mois, mention dans un journal diffusé dans le département et publication au Recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

13 - Commune d'Evreux - Acquisition par EPN d'une parcelle appartenant à la commune de Saint Sébastien de Morsent

☞ **DECIDE d'ACQUERIR (moins 1 abstention)** de la Commune de Saint Sébastien de Morsent une partie de la parcelle sise à EVREUX cadastrée section ZE 27 pour environ 2 500 m² moyennant le prix de 10€ soit 25 000 €. Les frais d'acte de vente et de géomètre seront à la charge d'EPN ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

14 - Commune d'Evreux - Cité Lafayette - Transaction "Vente et achat" des lots 178 à 189 à la SAS CITE LAFAYETTE PROJECT

☞ **CEDE (moins 3 abstentions)** à la société SAS Cité Lafayette Project, ou tout autre société qui s'y substituera, à la condition que le projet de transaction soit respecté, les lots 178 à 188 situés dans la cité Lafayette au prix d'un euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE d'ACQUERIR** de la société SAS Cité Lafayette Project, les lots 178 à 188 situés dans la cité Lafayette au prix d'un euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge du vendeur 1 ; **DECIDE** que les transferts de propriété seront réalisés à la date de signature des actes de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de ces transactions

15 - Commune d'Evreux - Site des anciennes usines de Navarre - Convention fonds friches avec EPFN - Cession du site à EPFN

☞ **SOLLICITE** la mobilisation du fonds friches pour la remise en état du site des anciennes usines de Navarre, pour les parcelles sises commune d'Evreux cadastrées section BN numéros 333, 335, 337, 339, 21, 22, 23, 252, 341, 343, 346, 348, 283, 350, 33, 352, BO numéros 73, 74, 75, 109, 110, 29, 69, 416 pour une superficie totale de 6ha 03a 89ca et commune d'Arnières-sur-Iton cadastrées section ZC 54, 55, 56, 57 et 130 pour une superficie totale de 1ha 68a 50ca. Et ce conformément aux missions déterminées dans la convention jointe en annexes. ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de portage et d'intervention, ainsi que tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPFN, en vue de la réalisation des études au titre du Fonds Friches, selon les modalités de répartition du dispositif, mettant 25% du coût des études, estimées à 150 000 € HT à la charge d'EPN, et éventuels avenants à intervenir. EPN aura aussi à sa charge la TVA sur l'ensemble des dépenses HT des études ; **CEDE** à l'euro symbolique à l'Établissement Public Foncier de Normandie les parcelles sises commune d'Evreux cadastrées section BN numéros 333, 335, 337, 339, 21, 22, 23, 252, 341, 343, 346, 348, 283, 350, 33, 352, BO numéros 73, 74, 75, 109, 110, 29, 69, 416 pour une superficie totale de 6ha 03a 89ca et commune d'Arnières-sur-Iton

cadastrées section ZC 54, 55, 56, 57 et 130 pour une superficie totale de 1ha 68a 50ca, pour la constitution d'une réserve foncière auprès de l'EPFN ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à l'EPFN et **S'ENGAGE** au rachat de ces biens dans un délai de 5 ans.

16 - Commune d'Evreux - Cheminement doux Cavée boudin/Gare d'Evreux - Acquisition parcelle XT 46

☞ **DECIDE d'ACQUERIR (M. PAVON ne prend pas part au vote)** la parcelle sise à EVREUX, cadastrée section XT 46, moyennant le prix de 2909 € appartenant à l'Association Immobilière Saint François de Sales, faisant l'objet d'une liquidation judiciaire. Par ordonnance en date du 3 février 2022, le Juge Commissaire a donné son accord pour la cession de la parcelle au profit d'Evreux Portes de Normandie. Les frais d'acte de vente étant à la charge d'Evreux Portes de Normandie ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération

17 - Application du Droit des sols - Révision des conventions relatives au service commun

☞ **ACCEPTE** les termes modifiés de la convention relative au service commun d'application du droit des sols et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de service commun, avec les communes membres signataires.

18 - Règlement local de publicité intercommunal - Débat sur les orientations

☞ **DEBAT**, sans vote, des orientations du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

RETRAIT de l'ordre du jour du dossier 19 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Révision allégée - Arrêt de projet

20 - Conseiller en Energie Partagé (CEP) - Modalités d'accompagnement et de conventionnement EPN/Commune

☞ **AUTORISE** la réalisation, à titre gracieux, d'un pré-diagnostic établi directement entre la commune et le CEP sans convention spécifique ; **VALIDE** la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions bipartites entre EPN et les Communes, et les avenants éventuels à intervenir pour la réalisation de la mission.

21 - Economie circulaire - Réemploi des déchets inertes du secteur travaux publics - Adhésion à l'association MATERRIO Normandie

☞ **DECIDE** l'adhésion d'Evreux Portes de Normandie à l'association MATERRIO Normandie et d'inscrire annuellement le montant de la cotisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y afférent

22 - Service Vélo - Location longue durée avec option d'achat - Stationnement Vélo sécurisé et accès numérique

☞ **DECIDE** d'étendre la durée maximale de location d'un Vélo à 96 mois ; **DECIDE** d'établir une convention d'option d'achat d'un Vélo pour les personnes souhaitant se porter acquéreur de leur Vélo selon les conditions suivantes :

- de porter la durée de location à 8 ans maximum.
- dès le 36ème mois de location,
- le Vélo du locataire est proposé à l'achat,
- 36 mois de cumul continu de location sans interruption seront demandés,
- l'option d'achat est possible dès le 36ème mois et sera possible tous les 12 mois jusqu'au 8ème anniversaire de location.
- un montant résiduel doit être versé par le locataire pour pouvoir être propriétaire de son Vélo,
- en option, le propriétaire aura la possibilité d'acquérir une batterie à prix coutant.

DECIDE d'appliquer les tarifs pour l'option d'achat d'un Vélo suivants :

Tarification	Durée de location	Montants résiduels d'achat
	36 mois	1 045 €
	48 mois	840 €
	60 mois	635 €
	72 mois	430 €
	84 mois	225 €
	96 mois	20 €

DECIDER d'appliquer des facilités de paiement pour l'option d'achat comme suit :

- au-dessus de 1 000 € en 3 fois sans frais
- entre 400 et 999 € en 2 fois sans frais
- et en 1 fois en dessous de 400 €

DECIDE de proposer de manière optionnelle le remplacement de la batterie à prix coutant (selon les prix en vigueur) à l'acheteur d'un Vélo. **MODIFIE** le règlement du service Vélo pour tenir compte des modifications des modalités de durée de location et les conditions d'option d'achat ainsi que tout document afférent, **ETABLIT** un règlement d'utilisation du service de stationnement Vélo par Transurbain, **DELEGUE** la gestion du site de stationnement à la SPL Transurbain, **DECIDE** d'appliquer les tarifs pour le stationnement Vélo Sécurisé suivants :

Tarifs	heure	jour	semaine	mois	année
Classique	0,50 €	2,00 €	8,00 €	15,00 €	75,00 €
Abonnés TU	0,25 €	1,00 €	5,00 €	10,00 €	50,00€
Locataire Vélo					
Référencé SPI					

et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires ayant trait aux présentes dispositions, ainsi que toutes les conventions, avenants éventuels et actes administratifs afférents à ces dossiers

23 - Qualification de l'offre de randonnée pédestre - Conventonnement avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP)

☞ **DECIDE** de confier les missions de balisage au tarif de 5€/km, d'expertise de circuit au tarif de 10€/km et de création ou refonte d'itinéraire au tarif de 50 €/km et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention triennale (2022-2024) à passer avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et ses éventuels avenants à intervenir.

24 - EPIC Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie - Subvention de fonctionnement 2022

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 560 000 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce au titre de l'année 2022.

25 - Association Normandy Rock - Festival ' Rock in Evreux ' 5ème édition - Subvention de fonctionnement 2022

☞ **DECIDE (moins 8 abstentions)** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € à l'association Normandy Rock pour l'édition 2022 du festival Rock in Evreux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

26 - Association d'éducation populaire ' le sentier ' - Festival Country - 10ème édition - Subvention de fonctionnement 2022

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € à l'Association d'Education Populaire « le Sentier » pour l'édition 2022 du festival Country d'Evreux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

27 - Soutien au développement du campus universitaire ébroïcien - Partenariat quinquennal 2021-2025 EPN / Université de Rouen - Subvention 2022

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement à l'Université de Rouen Normandie, en soutien au Campus universitaire ébroïcien pour l'année 2022, à hauteur de 210 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec l'Université de Rouen Normandie, au bénéfice du campus universitaire ébroïcien, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir.

28 -Soutien à la vie étudiante - Gala de remise de diplômes - Institut de formation paramédicale de l'Eure - Subvention 2022

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement au Centre Hospitalier Eure Seine (CHES) au bénéfice de l'Institut de Formation Paramédicale de l'Eure (IFPE) d'un montant de **1 500 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé au CHES au bénéfice de l'IFPE, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention.

29 - Convention de mise à disposition des locaux Le Boulay-Morin/EPN

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition et d'utilisation des espaces de la Commune du Boulay Morin, établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** lesdites conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

30 - Fourniture de repas aux structures "petite enfance" d'EPN par la Caisse des Ecoles de la ville d'Evreux - Convention UCP/EPN

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président de Evreux Portes de Normandie, où son représentant, à **SIGNER** la convention à passer avec la caisse des Ecoles de la Ville d'Evreux pour la fourniture des repas aux structures d'accueil de la petite enfance et **AUTORISE** Monsieur le Président de Evreux Portes de Normandie ou son représentant à procéder à l'exécution, à l'attribution, au règlement, à la passation des avenants éventuels à intervenir, ainsi qu'à la résiliation le cas échéant.

31 - Convention Territoriale Globale (CTG) Petite Enfance - Subvention 2022 à la Jeanne d'Arc d'Evreux et à la Farandole

☞ **DECIDE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 7 000 € à l'association La Farandole et 3 000 € à La Jeanne d'Arc et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et tout autre document à intervenir

32 - Cohésion sociale et territoriale - Programmation 2022 – 1ère phase

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale 2022, le versement des subventions de la 1^{ère} phase de programmation, pour un montant total de 133 177€, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces constitutives du dossier et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels.

33 - ADIE - Subvention de fonctionnement 2022

☞ **OCTROIE** à l'ADIE une subvention de **5 000 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels.

34 - CURSUS - Subvention de fonctionnement 2022

☞ **OCTROIE** à CURSUS une subvention de 133 600€ au titre de l'année 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir.

35 - BUS 56- Mise à disposition emplacement parking - Convention EPN/Centre Commercial CARREFOUR

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec CARREFOUR et les avenants éventuels à intervenir, pour la mise à disposition d'EPN d'un emplacement pour le Bus 56

36 - Embellissement des postes électriques - Convention EPN/ENEDIS - 2022

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec ENEDIS et les avenants éventuels à intervenir, dans le cadre de l'embellissement des postes électriques sur le territoire

37 - SAIEM AGIRE - NPRU - Evreux Place Sufren - Réhabilitation de 70 logements Immeubles Morvan et Nivernais - Subventions communautaires

☞ **OCTROIE (Mme BAYRAM ne prend pas part au vote)** une subvention de **323 573 €** à la SAIEM AGIRE dans le cadre de l'opération de réhabilitation des immeubles MORVAN et NIVERNAIS à Evreux ; **OCTROIE** une subvention de **30 000 €** à la SAIEM AGIRE dans le cadre de l'opération de résidentialisation de l'immeuble NIVERNAIS à Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette subvention.

38 - NPRU Quartier de Nétreville - Aménagement urbain - Création d'un parc

☞ **DECIDE** la réalisation des travaux de création d'un parc paysager ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (4 800 000 €) maquette ANRU			
EPN	VILLE EVREUX	REGION NORMANDIE	ANRU
1 716 937,5 €	960 000 €	300 000 €	1 823 062,50 €
35,77%	20%	6,25%	37,98 %

et **SOLLICITE** les subventions (à mobiliser dans le cadre de la convention ANRU)

39 - Contrat de ville - Programmation 2022 - 1ère phase

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville 2022, le versement des subventions de la 1^{ère} phase de programmation, pour un montant total proposé de **164 854 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

40 - Programme de réussite éducative (PRE) - Programmation 2022 - Convention de prestation - TISF - Le Temps du Domicile

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec l'association Le Temps du Domicile la convention de prestation TISF (techniciens de l'intervention sociale et familiale) et avenants éventuels afférents et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter les subventions afférentes.

41 - CISPD - Programmation 2022 - 1 ère phase - Attribution de subventions

☞ **DECIDE**, au titre du financement de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD, le versement des subventions de la 1^{ère} phase de programmation 2022, pour un montant total proposé de 13 000 € en fonctionnement et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

42 - Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) - Journées thématiques à l'attention des agriculteurs -Convention de partenariat

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à le Président à **SIGNER** la convention de partenariat pour la mise en œuvre de journées thématiques à l'attention des agriculteurs des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) avec le SIAEVE et la CCPC, ainsi que d'éventuels avenants à venir et **SOLLICITE** auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie, et de tout autre organisme, les subventions pouvant être obtenues au titre de cette opération.

43 - Rapport Prix et Qualité de Services - Exploitation Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement non-collectif

☞ **APPROUVRE** le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public 2020 des Services Exploitation Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement non-collectif.

44 - Appel à projets ADEME et Région Normandie - Collecte des biodéchets - Etude de faisabilité

☞ **AUTORISE** le dépôt de dossier de candidature d'Evreux Portes de Normandie à l'appel à projets de l'ADEME et la région Normandie, pour les études de faisabilité « collecte des biodéchets et tarification incitative » ; **AUTORISE** le président ou son représentant à **SIGNER** tous les documents nécessaires au dépôt du dossier de candidature et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats et/ou conventions de financement et tous les documents afférents à ce dossier si la candidature d'Evreux Portes de Normandie est retenue.

RETRAIT de l'ordre du jour du dossier 45 : Récupération de taille de thuya dans les déchèteries et auprès des administrés par la Société Normandie Arôme - Convention

46 - Forfait pour les animateurs saisonniers

☞ **DECIDE** la création d'un forfait de 10h par jour rémunéré au smic horaire pour les animateurs saisonniers et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

47 - Soutien au sport de compétition de haut niveau - Evreux Volley-Ball - Subvention 2022

☞ **OCTROIE** une subvention de 20 000 euros à l'association Evreux Volley-Ball au titre de l'année 2022 et **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer les documents afférents

48 - Soutien au sport de compétition de haut niveau - St Sébastien Sports Hand-Ball - Subvention 2022

☞ **OCTROIE** une subvention de 6 000 euros à l'association Saint Sébastien Sports Hand-Ball au titre de l'année 2022 et **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer les documents afférents

49 - Soutien au sport de compétition de haut niveau - EAC Triathlon - Subvention 2022

☞ **OCTROIE** une subvention de 6 000 euros à l'association EAC Triathlon au titre de l'année 2022 et **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer les documents afférents

50 - Budget 2022 - Décision modificative n°1

☞ **ADOPTE** la décision modificative n°1 ci-après :

Section	Mvt	OPERATION	Nature	Détails	Montant	
Fonctionnement	Dépenses	011	6188	CDVI	AUTRES FRAIS DIVERS	7 200,00 €
		011	60623	EVEN	ALIMENTATION	10 000,00 €
		65	65748	CDVI	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANIMATIONS D'ÉTÉ	- 7 200,00 €
	Total					10 000,00 €
	Recettes	70	7018	EVEN	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	10 000,00 €
		Total				
Investissement	Dépenses	21	2158	CLS	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	210 000,00 €
		Total				
	Recettes	16	1641	FINANCES	EMPRUNTS EN EUROS	210 000,00 €
		Total				

51 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 854,98 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de signalisations verticales,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 826,11 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la mise en place d'un système de vidéoprotection (financement Etat et Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 533,20 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs pour l'école (financement Etat),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 520 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 452,72 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition de matériel d'entretien,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 5 939,19 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour la réhabilitation du terrain multisports,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 418,09 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour les travaux de sécurisation de rues (financement Etat),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 616,91 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition d'un ossuaire pour le cimetière,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 885,25 €, soit 34 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour l'acquisition de deux tableaux numériques pour l'école (financement Etat),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 14 685 €, soit 34 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour l'aménagement du parking de l'école et de la mairie ainsi que la mare (financement Etat et Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 517,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la réhabilitation d'une pièce pour les archives de la Mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 186,70 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'une armoire de rangement pour le matériel d'entretien,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 367,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition de deux tables pour la salle du conseil municipal,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 461,22 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'illuminations de Noël,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 184,91 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'installation de volets roulants à la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 313,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la restauration du registre d'Etat civil de 1853 à 1862,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 219,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition d'un souffleur,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 400 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour le relevé de concessions,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 750 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour la création de trois cavurnes,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 7 662,42 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la rénovation des aires de jeux Kennedy et de Trangis,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 182 156,12 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'acquisition des locaux pour l'installation de la mairie annexe de Nétreville,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 337 992 €, soit 28 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'acquisition des locaux pour l'installation de la bibliothèque de Nétreville (financement Etat et Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 30 529,17 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le programme des cimetières 2021,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 942,86 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour les menuiseries au stade Alphonse Pierre,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 91 613,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le réaménagement intérieur du Pavillon Fleuri,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 237,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Foucrainville pour les reliures et réparations des registres d'Etat Civil,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 067 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Foucrainville pour l'acquisition de matériel pour le secrétariat de la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 166,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Foucrainville pour l'acquisition d'un système d'éclairage intérieur et extérieur,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 138,18 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Foucrainville pour l'acquisition d'un réfrigérateur pour la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 10 891,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour les travaux au cimetière,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 399,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour le moteur du rideau métallique des locaux techniques de la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 912,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour le remplacement d'un poteau incendie (financement Etat et Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 606,59 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour l'abattage d'un arbre,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 378,31 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour l'acquisition d'une fontaine à eau pour l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 968,77 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour l'acquisition de blocs de sécurité en béton pour le terrain communal,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 249,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 891 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour la rénovation de la garderie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 502 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour les travaux de cheminement piéton RD541 (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 5 141,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'un désherbeur-balayeur et d'une balayeuse,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 494 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition de matériaux pour le déplacement d'une clôture rue d'Evreux,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 175 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour les travaux de trop plein d'une mare,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 262,49 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 386,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour la mise en sécurité d'une sortie de logement,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 374 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour des travaux pour l'église,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 605,65 €, soit 37 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la réfection de la toiture de l'église (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 895 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la création d'un bâtiment technique (financement Etat),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 163,48 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'une pompe à chaleur pour l'école primaire (financement Etat et Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 672,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure l'acquisition de deux bancs pour l'église,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 393,78 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour la téléphonie et Wifi en fibre optique pour les écoles, la mairie, la bibliothèque et la salle du Boulingrin,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 467,33 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour le remplacement d'extincteurs,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 465 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour le système de sauvegarde informatique pour la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 210,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour des équipements sportifs pour l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 208,32 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de tablettes numériques,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 580,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de corbeilles en béton,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 121,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de guirlandes lumineuses,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 650 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de copieurs pour la mairie et l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 410,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour le remplacement du tableau électrique de la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 334,59 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour le changement des huisseries et de la dalle béton du logement communal,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 5 868,47 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour le changement des huisseries de la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 078,26 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition de dalles led pour les bâtiments communaux,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 245,20 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour la cession de logiciel 3ème année,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 291,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour la plantation d'une haie à la salle des fêtes,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 478,01 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour le changement des gouttières de l'ancienne école et de l'ancien logement de fonction,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 245 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour le remplacement de l'horloge astronomique,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 275,54 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition de panneaux voisins vigilants,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 725 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition d'un défibrillateur,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 932,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'installation de mâts derrière le monument aux morts,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 84,69 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition de panneaux de commune,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 281 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour le diagnostic du cimetière communal,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 91 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois l'installation d'un caniveau pour la salle des fêtes,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 134,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition d'un présentoir de documents pour la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 252,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Serez pour la création d'une mare et l'aménagement d'un délaissé de voirie (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 851,45 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Serez pour la restauration de la voute de l'église,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 6 408,50 € délibéré le 16 octobre 2018 pour la commune de Croth pour la mise en place d'un système de vidéoprotection des espaces publics, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 297,50 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Croth pour l'acquisition d'un afficheur numérique/sonomètre pour le restaurant scolaire, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 820,35 € délibéré le 20 février 2018 pour la commune de Dardez pour le remplacement d'un poteau incendie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 440 € délibéré le 20 février 2018 pour la commune de Fresney pour l'acquisition d'une armoire de sûreté, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 1 196 € délibéré le 25 juin 2019 pour la commune de Jouy-sur-Eure pour la clôture en plots bétons aux Fonceaux de la Garenne, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 14 842 € délibéré le 19 juin 2018 pour la commune de la Couture-Boussey pour la création d'un préau pour l'école maternelle, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 3 057 € délibéré le 10 avril 2018 pour la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le programmeur et lecteur de badge pour la porte de la mairie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 445,14 € délibéré le 20 février 2018 pour la commune de Saint-Germain-des-Angles pour le remplacement d'une borne incendie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération, **et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants